

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18, avenue du Centenaire, le **19 décembre 2022**, à 18h31, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier

Étaient présents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
 Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère# 4
 Monsieur Maurice D’Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseillère # 6

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Mme Lyne Arguin adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 184-2022-12

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Monsieur Maurice D’Astous
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE l’ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l’ordre du jour

Administration

3. Nomination d’une greffière-trésorière de séance
4. Adoption du budget 2023
5. Adoption du plan triennal d’immobilisations 2023

Période de questions

5. Période de questions
6. Levée de la séance

Adoptée à l’unanimité

ADMINISTRATION

3. NOMINATION D’UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l’absence en présentiel de Mme Josée Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la loi exige la présence de la greffière-trésorière sur place;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lyne Arguin occupe le poste d’adjointe administrative au sein de la Municipalité de Saint-Damase;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 185-2022-12

Il est proposé par Madame Martine Côté
Appuyé par Monsieur Maurice D’Astous
Et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'EN l'absence en présentiel de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Mme Josée Gauthier, Mme Lyne Arguin agisse à titre de greffière-trésorière de la séance.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU BUDGET 2023

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2023 pour imposer les taxes, tarifications et autres prélèvements afin de pourvoir aux dépenses prévues;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 186-2022-12

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Damase adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2023 :

BUDGET DE L'EXERCICE FISCAL 2023 SAINT-DAMASE	
REVENUS	2023
Taxes générales	515 287 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	108 833 \$
Paiements tenant lieux de taxes	12 041 \$
Transferts	352 596 \$
Imposition de droits	4 600 \$
Autres revenus	17 650 \$
TOTAL REVENUS	1 011 007 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	313 710 \$
Sécurité publique	60 598 \$
Transport	444 255 \$
Hygiène de milieu	174 271 \$
Santé et bien-être	6 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	38 888 \$
Loisirs et culture	95 212 \$
Frais de financement	72 769 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 206 203 \$
CONCILIATION	
Financement	
Financement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	32 408 \$
Affectations	
Activités d'investissement	- \$
Affectations élection	2 500 \$

Affectations	(230 104) \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	(195 196) \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION	1 011 007 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	- \$

Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL 2023

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un plan triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024 et 2025;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 187-2022-12

Il est proposé par Madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le programme triennal d'immobilisation au montant de 1 830 165 \$ pour 2023, 840 000 \$ pour 2024 et de 500 000\$ pour 2025 et totalisant 1 666 500\$ pour ces trois années soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 188-2022-12

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 18h48.

Adoptée à l'unanimité

Le 19 décembre 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

LYNE ARGUIN
Greffière-trésorière de séance